



Paris, le 20 mai 2014

Communiqué de presse

Réduction d'impôts pour 3 millions de ménages Une prise de conscience salutaire

Il était temps :

Tous ceux gagnant jusqu'à 1,1 du SMIC seront impactés par la mesure. De plus, cette mesure est « familialisée ». Ainsi pour un couple gagnant 2 464 euros il y a réduction. Pour un couple avec 2 enfants, le seuil maximal sera de 3 140 euros net par mois !

Pour le CNAFAL, face aux mesures de soutien aux entreprises, cette décision est plus que légitime.

Cependant, le gel des barèmes de l'aide au logement va reprendre en partie cette redistribution.

Le CNAFAL appelle à plus de logique à l'égard des plus modestes de nos concitoyens, même s'il est satisfait de cette mesure.

Jean-Marie BONNEMAYRE
Président

Jean-François CHALOT
Secrétaire Général

06 87 37 16 64

07 89 05 54 64



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net**